

## INTRODUCTION

L'Algérie est située en face de la France, par delà les flots bleus de la Méditerranée, et s'étend sur une longueur de côtes de 200 lieues en longitudes et sur une profondeur presque égale. Elle est traversée par la chaîne de l'Atlas, qui forme entre ses soulèvements parallèles, une vaste zone de hauts plateaux se rapprochant de la mer sur plusieurs points, pénétrant davantage dans l'intérieur des terres sur d'autres, et dont l'action réfléchie sur l'ensemble du territoire lui imprime les caractères physiologiques qui le distinguent. En partant de la mer l'on rencontre une région peu élevée, formée de plaines diversement inclinées se rattachant à des bassins différents de partage des eaux, puis la région des hauts plateaux aux bassins fermés, appelés Chott ou Sebhka, sans écoulement vers la mer, et enfin une région surbaissée mais encore assez élevée, le Sahara algérien, le pays des oasis et des dattiers.

Le climat de l'Algérie quoique chaud, appartient à la zone tempérée, toute l'étendue du grand Désert le séparant de la zone tropicale à saison chaude pluvieuse. Ses traits dominants sont la sécheresse, l'intensité de la lumière et le petit nombre de jours pluvieux. Le Sahara algérien offre un climat extrême avec des températures énormes et une variation diurne considérable, la siccité de l'air y est remarquable et les pluies rares: c'est vraiment là le pays de la soif, où la richesse s'évalue et ne se crée que par l'eau. Dans la région des hauts plateaux la chaleur est aussi très-forte pendant l'été, mais les hivers y sont plus rigoureux, amenant de la neige et des pluies abondantes; les orages y surviennent souvent en été et procurent un peu d'eau. C'est ici la région essentiellement pastorale, et elle sera un jour l'Australie de l'industrie lainière française. En descendant vers le littoral on tombe dans le Tell (*tellus*) la contrée agricole par excellence, formée d'alluvions séculaires, dont la culture profonde exhumera des trésors. Le climat y est plus égal, presque marin, le mois le plus froid atteignant une moyenne de 11 à 13°, le mois le plus chaud

de 23 à 25°, la variation diurne est limitée, l'été d'une sécheresse très-marquée, sans orages, mais l'atmosphère s'y maintient à une proportion d'humidité (69 à 72 centièmes) qui permet aux plantes de mieux supporter la radiation solaire, ce qui distingue les parages algériens des autres parties du littoral méditerranéen (Italie, Espagne, Provence). L'hiver est pluvieux avec des orages fréquents et donne une moyenne de 50 à 70 centimètres de hauteur d'eau répartie en un petit nombre de jours. La bonne utilisation des eaux pluviales est le grand problème que l'on doit se proposer en Algérie, et que facilitera d'ailleurs la conformation topographique du pays, qui, ainsi qu'on a pu le concevoir déjà, présente une pente très-rapide depuis les hauts plateaux jusqu'à la mer, et laisse par suite couler les rivières à travers des encaissements de rochers, très-propices à l'établissement de barrages pour utiliser la force motrice de l'eau ou l'accumuler dans des réservoirs.

Située à 40 heures de navigation de Marseille, l'Algérie est justement considérée comme une expansion de la France, plutôt que comme une colonie proprement dite. Elle est destinée à se peupler d'européens qui y trouvent les conditions de climat qui leur permettent le travail agricole, et quant aux causes d'insalubrité provenant d'un mauvais écoulement des eaux, partout où des travaux de dessèchement ont été exécutés elles ont disparu complètement. On en peut voir la preuve dans cette constatation que la population européenne y est depuis nombre d'années en voie d'accroissement naturel, par le seul excédant des naissances. Il est donc permis d'avancer hardiment que le rétablissement de l'antique salubrité de la Mauritanie et de la Numidie, sur laquelle les recherches épigraphiques n'ont laissé aucun doute, sera l'œuvre prochaine de la conquête pacifique de l'Algérie par la civilisation française.

Cette grande tâche a été longtemps entravée depuis 1830 par la lutte qu'il fallut soutenir contre un peuple vaillant et belliqueux, comme elle l'est encore aujourd'hui par la lenteur avec laquelle s'opère son assimilation. Il se compose en effet de 2 millions et demi d'individus vivant en tribus, sous un régime de communauté tout à fait en opposition avec notre organisation moderne, et qu'on ne pouvait songer à modifier brusquement. La France se devait à elle-même, et au principe humanitaire qu'elle n'a jamais oublié, de réaliser cette transformation des vaincus dans les conditions qui pussent la rendre praticable et fructueuse, en prêtant son assistance bienveillante aux bonnes volontés qui se rallient au nouvel état de choses qu'elle est venue fonder à la place de la barbarie, tout en sachant être sévère et ferme contre ceux qui persévèrent dans leur hostilité. L'assimilation du peuple arabe fera un grand pas par la constitution de la propriété individuelle, que prépare le relèvement poursuivi du cadastre algérien. Elle modifiera profondément les moyens d'exploitation qu'il emploie, et dès lors les vastes espaces qu'il détient sans profit,

pourront être achetés par la colonisation européenne. Celle-ci n'est encore représentée que par une population de près de trois cent mille âmes (1), dont une bonne partie habite les villes et s'y livre au commerce et à l'industrie.

Il est impossible de rendre mieux sensible l'importance des ressources dont l'Algérie dispose, qu'en montrant l'essor qu'a pris son commerce depuis vingt ans. Dire que de 90 millions en 1850, il aura dépassé en 1872, 300 millions de francs, c'est faire augurer très-favorablement de la vitalité du pays, mais il faut pénétrer davantage dans l'essence des faits pour concevoir des résultats encore plus marquants pour l'avenir. Lorsqu'en effet l'on cherche à se rendre compte des causes qui ont contribué à l'extension du commerce algérien, on est frappé de cette remarque que, si l'exportation a sextuplé depuis 1850, cet accroissement n'est pas dû à un développement proportionnel de la production indigène, mais à ce que les européens ont su tirer un meilleur parti des forces spontanées du pays, puisqu'ils étaient encore trop peu nombreux pour se procurer par eux-mêmes un tel excédant de produits. Ainsi les forêts ont été aménagées et livrent aujourd'hui des matériaux précieux pour l'industrie, auxquels l'indigène n'eût pas songé; les oliviers ont été greffés et leurs récoltes traitées par nos moyens perfectionnés donnent des huiles supérieures en qualité et quantité; le bétail que l'incurie arabe laissait périodiquement mourir de faim ou de maladies, trouve des soins intéressés chez le colon, pour le mettre en état d'être vendu sur les marchés de l'Europe; de même pour les moutons dont l'engraissement se fait aussi sur une vaste échelle et dont nous avons dû enseigner aux indigènes à tondre la laine au lieu de l'arracher; le palmier nain, l'alfa, ces plantes sans valeur appréciable pour l'arabe, sont devenues des sources de richesse par l'initiative de l'industrie européenne, etc., etc. En un mot, si la colonisation n'a pas trouvé un champ assez vaste pour exercer ses facultés créatrices, rien que par la meilleure utilisation qu'elle a su donner aux pro-

---

(1) D'après le recensement exécuté en Algérie en 1872, la population s'y trouve constituée comme suit :

Français. . . . .	129,601
Israélites naturalisés. . . . .	34,574
Autres européens. . . . .	115,516
Musulmans. . . . .	<u>2,134,527</u>
	2,414,218

De 1866 à 1872, la population européenne ne s'est accrue que de 5,983 individus, qui ne représentent guère que l'accroissement par les naissances, tandis que la famine de 1867 et la révolte de 1871 ont fait perdre à l'élément indigène 316,399 individus.

duits cultivés des indigènes, ainsi qu'aux produits spontanés du sol, elle a pu développer des éléments de prospérité réelle, qu'attestent les tableaux de commerce. A quel progrès ne peut-on aspirer dans un temps désormais appréciable, alors que les indigènes seront familiarisés avec nos procédés d'exploitation et qu'un million d'européens habitera l'Algérie, devenue en outre l'intermédiaire obligé des échanges entre le monde civilisé et les régions mystérieuses du Bornou et du haut Niger!

### COMMERCE DE L'ALGÉRIE.

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		ENSEMBLE du COMMERCE.
	de France.	de l'Etranger.	en France.	à l'Etranger.	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
1850	43,227,000	29,466,000	16,724,000	2,538,000	94,955,000
1855	82,187,000	23,265,000	36,149,000	13,171,000	154,772,000
1860	96,903,000	12,555,000	42,084,000	5,701,000	157,243,000
1865	156,511,000	18,764,000	76,381,000	24,158,000	275,814,000
1868	134,662,000	58,003,000	78,288,000	24,781,000	295,734,000
1869	142,005,000	41,298,000	80,803,000	30,148,000	294,254,000
1870	131,834,000	40,857,000	63,897,000	60,559,000	297,147,000

A la suite d'un traité passé en 1865 par l'État avec la Société Générale algérienne, pour un prêt de 100 millions applicable aux travaux publics, les deux tiers de cette somme avaient été dépensés en 1870 à améliorer la viabilité, à faciliter l'accès des ports et en travaux de dessèchement ou d'irrigation. Quant aux chemins de fer dont l'exploitation est entre les mains de la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, commencés en 1861, ils comprennent actuellement l'importante ligne d'Alger à Oran d'une longueur de 220 kilomètres, et celle de Philippeville à Constantine qui en compte 90.

L'Algérie offre aux capitaux les avantages les plus sérieux. Le rapport qu'ils peuvent y donner est suffisamment indiqué par cette observation que les avances à la culture en première hypothèque rendent 8 et 9 pour cent dans les meilleures conditions, et souvent 10 pour cent. Pour la sûreté des placements, on peut avancer que notre domination, après avoir surmonté une crise comme celle de l'année 1871, est désormais parfaitement éprouvée, et la propriété s'y trouve aussi bien garantie que dans n'importe quel département de la métropole. A l'égard des conditions

d'établissement, il faut faire remarquer que malgré le manque de terres allégué par les colons, il existe pourtant en dehors du voisinage immédiat des villes, des terrains non encore livrés à la culture, qu'il est possible d'acquérir en bloc de manière à constituer un domaine. Quant aux achats passés avec les indigènes, partout où la propriété melk ou la possession arch auront été constatées, ils sont maintenant sauvegardés de toute revendication ultérieure par les dispositions de la nouvelle législation, qui annule le droit de chefaa (sorte de droit de préemption dont l'application est la source de nombreux procès). A proximité des villages il se présente quelquefois des propriétés à vendre d'une contenance supérieure à 100 hectares et dont la moitié environ est en culture à la période céréale, sur le taux de 300 à 350 fr. l'hectare. Dans la même situation, des terrains en broussailles vaudront en bloc 100 à 150 fr. l'hectare. Plus loin des centres les prix diminuent de 100 fr. jusqu'à 50 fr. Avec le système cultural pratiqué dans le pays, lequel fait dominer les céréales et l'engraissement du bétail maigre, le capital nécessaire pour une exploitation rurale peut se restreindre de 250 à 300 francs par hectare, comprenant les bâtiments, le matériel et le fonds de roulement. Aussitôt qu'on veut introduire les cultures industrielles, il faut un concours de capitaux très-supérieur.

La rente du sol s'élève régulièrement en Algérie à 7 et 8 % et s'abaisse rarement jusqu'à 5 % du capital représentant la valeur transmissible de la propriété. En général, elle varie suivant le voisinage des villes, l'état de la culture, la richesse des terres, les facilités d'arrosage. En terres de *secanos* propres à la culture hivernale et assez médiocrement en état, le taux est de 5 à 15 fr. l'hectare ; plus rapprochées des voies de communication, d'un centre important, leur loyer atteint 15 à 30 fr. Les bonnes terres de culture des environs des villes se louent de 30 à 50 francs. Celles susceptibles d'irrigation suivant la situation, l'abondance des eaux, l'appropriation culturale, ont une rente de 50 francs jusqu'à 100 francs, quand il ne s'agit que de cultures ordinaires ; mais on paie de 100 à 200 fr. pour les bonnes terres à coton, et pour des terres arrosables, propres à la production des primeurs, ou complantées en orangers, la location monte jusqu'à 800 et 1,200 fr. par hectare.

Les bons travailleurs de la culture sont recherchés en Algérie, car si les salaires n'y sont pas très-élevés, c'est que la main-d'œuvre laisse souvent à désirer comme qualité. Les ouvriers intelligents et ayant une connaissance approfondie de la culture et de la direction des instruments, peuvent facilement trouver une culture à partage qui leur permettra de se créer des ressources personnelles pour se faire plus tard propriétaires à leur tour. Il faut compter que le petit cultivateur qui veut s'établir sur une vingtaine d'hectares a besoin d'un capital de 6,000 francs.

Les ouvriers agricoles européens y sont payés à raison de 2 fr. 50,

3 fr., et 3 fr. 50 par jour ; les travaux spéciaux tels que fauchage, défrichement, façons de la vigne, s'exécutent de plus en plus à la tâche. Les travailleurs employés dans les fermes et qui y sont nourris reçoivent depuis 35 francs jusqu'à 50 et 60 francs par mois. La main-d'œuvre indigène dont le concours est très-utile à la colonisation, est rétribuée, suivant l'éloignement des villes, depuis 1 fr. 25, 1 fr. 50 jusqu'à 2 francs par jour.

